



Séance du 4 avril 2024

Présents : Michel LOM, Françoise BRAUN, Michel LINGER, Cornelia ROTT, Lydie LUTZ, Jean-Marc STOLTZ, Pia CLAUSS, Vincent FRISON, Chantal HUMMEL, Etienne BRUNCK, Francis WOEHL, David GIROLT, Marlyse STAUB, Bruno ROTT.

Absents excusés : Mélanie FISCHER (absente excusée, donne pouvoir à Françoise BRAUN), Jean-Michel CORNEILLE (absent excusé, donne pouvoir à Vincent FRISON), Dominique SCHMITTHEISLER (absente excusée, donne pouvoir à Chantal HUMMEL), Mélanie MULLER (absente excusée, donne pouvoir à Bruno ROTT) Richard HAESSIG (absent excusé).

Nombre de conseillers élus : 19 En fonction : 19 Présents : 14

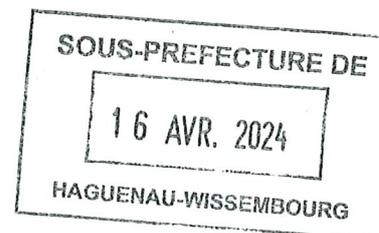
OBJET : 4. AFFAIRES ADMINISTRATIVES – RESSOURCES HUMAINES

4.1 SERVICES TECHNIQUES : Renouvellement d'un contrat d'accroissement temporaire d'activités

Afin de pallier à plusieurs absences et à un accroissement temporaire d'activités - la partie la plus chargée de l'année pour les espaces verts débutant avec le printemps - il est proposé de passer par un contrat dit d'accroissement temporaire d'activité (article 3, 1° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale) pour renouveler un adjoint technique territorial (*de catégorie C*) à temps complet à compter du 29 mars 2024, moyennant une rémunération mensuelle correspondant à l'échelon 10 du grade d'adjoint technique territorial, indice brut : 401 indice majoré : 363.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce point.

LE CONSEIL MUNICIPAL,



Après délibération, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** des informations données,
- **DECIDE** le renouvellement d'un emploi d'adjoint technique territorial contractuel de catégorie C à temps complet sur la base d'un contrat dit d'accroissement temporaire d'activité (article 3, 1° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale) à compter du 29 mars 2024, moyennant une rémunération mensuelle correspondant à l'échelon 10 du grade d'adjoint technique territorial, indice brut : 401 indice majoré : 363,

- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les formalités.

Suivent les signatures au registre
Pour extrait conforme
Le Maire
Michel LOM

Le secrétaire de séance
Etienne BRUNCK



A handwritten signature in black ink, appearing to be "E. Brunck".

A handwritten signature in black ink, appearing to be "M. Lom".



Délibération rendue exécutoire
Vu la réception en Sous-Préfecture
Vu la publication

